

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION
DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations oeuvrant dans le
domaine de la petite enfance - Avenants aux conventions de fonctionnement 2020
- Paiement aux associations des subventions 2020.**

20-35537-DPE **135**

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de la place de l'enfant dans la ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a engagé depuis plusieurs années une politique de développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF 13).

A leur initiative, des gestionnaires associatifs, porteurs de projets dans le domaine de la petite enfance, ont souhaité intégrer les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) successifs conclus entre la Ville et la CAF 13, dont le dernier s'est terminé le 31 décembre 2019.

Par délibération n°19/1282/ECSS du 25 novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé un nouveau dispositif dénommé Convention Territoriale Globale, signé entre la Ville et la CAF qui a débuté au 1^{er} janvier 2020.

Lors de la même séance, il a été également approuvé par la délibération n°19/1293/ECSS, les conventions, conclues avec chaque association bénéficiaire, précisant le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille. Ce concours financier concerne les différentes actions associatives menées suivantes :

- Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
- Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Ces lieux d'écoute, de parole, de soutien à la fonction parentale, sont des lieux de socialisation du tout petit. Ils sont animés par des accueillants professionnels de la petite enfance. Ils permettent une transition progressive de la cellule familiale vers la vie collective.

- Relais d'Assistants Maternels (RAM)

Il s'agit de lieux d'échanges et d'information pour les professionnels et les familles. Ces relais servent d'intermédiaire entre les parents et les assistants maternels pour rapprocher l'offre de la demande et permettre, par ailleurs, une meilleure information des familles.

- Aide à la fonction parentale

Action particulière en faveur du soutien à la parentalité menée dans un cadre de pré-scolarisation.

Ces conventions prévoyaient le versement d'un acompte à valoir sur les crédits 2020 et mentionnaient un solde prévisionnel, dont le montant devait être déterminé après l'examen du projet détaillé de l'association et du vote du budget municipal 2020.

Après l'examen du projet détaillé, du vote du budget 2020 et de la réception et de l'analyse du rapport d'étape, les avenants aux conventions, ci-annexées, conclues avec chaque association bénéficiaire, fixent le montant annuel 2020 du concours financier de la Ville de Marseille.

Il convient de préciser, que lors de l'examen des rapports d'étapes, il a été pris en compte les circonstances particulières de fonctionnement des structures et de réalisation des activités au cours de cette année.

Cependant, pour les établissements Les Minots des Capucins et Les Minots de Saint Charles gérés par l'association APRONEF l'analyse des rapports d'étape fait apparaître des écarts significatifs par rapport aux objectifs du projet initial.

L'avenant établi pour l'association APRONEF ne mentionne donc pas de versement d'un solde de subvention pour 2020 pour ces équipements.

Il convient également d'établir une convention pour un nouvel équipement qui n'était pas ouvert lors de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2020 :

- l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Crèche Village Mirabeau, située 1 impasse Albarel Malavasi dans le 15^{ème} arrondissement, gérée par l'association Crèche d'Azur, dont le siège social est situé à la même adresse.

D'autre part les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Jean-François Leca, situé 20 rue de l'Observance 2^{ème} arrondissement et Les Petits Koalas 28,32 rue Roger Salengro, 3^{ème} arrondissement, étaient gérés jusqu'au 23 mars 2020 par l'association C.A.J.L sise 16A avenue du Lapin Blanc 8^{ème} arrondissement.

La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône (CAF 13) ayant mis fin à la convention d'objectifs et de financements avec l'association C.A.J.L, la Ville n'a pas établi de convention avec l'association, car l'article 5 fait de ce conventionnement avec la CAF 13, une obligation préalable pour obtenir l'aide de la Ville.

Or, le Tribunal de Commerce a désigné l'association Ensemble Pour l'Innovation Sociale Éducative Et Citoyenne (E.P.I.S.E.C), située 82 avenue de la Croix Rouge, 13^{ème} arrondissement, pour reprendre à compter du 24 mars les activités des EAJE Jean-François Leca et Les Petits Koalas.

La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône a établi une convention d'objectifs et de financements avec l'association E.P.I.S.E.C.

Il convient donc d'établir un avenant à la convention avec l'association E.P.I.S.E.C pour ajouter ces 2 structures et fixer l'aide de la Ville pour ces dernières.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°19/1282/ECSS DU 25 NOVEMBRE 2019
VU LA DELIBERATION N°19/1293/ECSS DU 25 NOVEMBRE 2019
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est attribué, selon le tableau ci-dessous, le concours financier de la Ville, sur le budget 2020 à des associations qui conduisent une ou des actions dans le domaine de la petite enfance.

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel					
805	INSTITUT PAOLI CALMETTES	LA PEPINIERE	28 180	14 090	14 090
4366	FAIL 13	LA SOLIDARITE	10 520	5 260	5 260
4366	FAIL 13	MALLE AUX DÉCOUVERTES	28 280	14 140	14 140
4366	FAIL 13	LES LOUPS DE MER	43 480	21 740	21 740
4366	FAIL 13	LES PREMIERS PAS	35 830	17 915	17 915
4451	LÉO LAGRANGE MEDITERRANEE	1,2,3 SOLEIL	35 750	17 875	17 875
4451	LÉO LAGRANGE MEDITERRANEE	LES PETITS TROTTEURS DE ST LOUIS	69 820	34 910	34 910
4451	LÉO LAGRANGE MEDITERRANEE	LES PITCHOUNS DE LA VISTE	56 570	28 285	28 285
8568	EPISEC	COCCINELLE	27 060	13 530	13 530
8568	EPISEC	JEAN FRANCOIS LECA	4 830	0	4 830
8568	EPISEC	LES PETITS KOALAS	10 610	0	10 610
11058	CRÈCHE DU 285	MAC D'ENDOUME 285	44 140	22 070	22 070
11059	ASS FAMILIALE PARADIS ST GINIEZ	LE PETIT JARDIN	38320	19 160	19 160
11060	ASS FAMILIALE DU CENTRE VIE DE BONNEVEINE	LES PETITS LOUPS DE BONNEVEINE	16 270	8 135	8 135
11064	CENTRE DE FORMATION ET DE PRÉPARATION A L'EMPLOI	LE CANA	50 760	25 380	25 380
11065	ASS FAMILIALE ST PIERRE ST PAUL	LES P'TITS LOUPS DE LONGCHAMP/ ST PIERRE ST PAUL	28 110	14 055	14 055

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel					
11067	CENTRE SOCIO-CULTUREL D ENDOUME LE 285	MAC ENDOUME	12780	6 390	6 390
11192	ASS HALTE - ACCUEIL LA MAISONNETTE	LA MAISONNETTE	25 750	12 875	12 875
11198	APRONEF	CANADA	17130	8 565	8 565
11198	APRONEF	MINOTS DES CAPUCINS	1 250	1 250	0
11198	APRONEF	MINOTS DE FONSCOLOMBES	2500	1 250	1 250
11198	APRONEF	MINOTS DE LA VALLEE	2500	1 250	1 250
11198	APRONEF	MINOTS DE ST CHARLES	1 250	1 250	0
11198	APRONEF	MINOTS DES PANIER	1250	1 250	0
11577	AFAC BOIS LEMAITRE	MAC BOIS LEMAITRE	49030	24 515	24 515
11591	AEC LES ESCOURTINES	MAC LES ESCOURTINES	75 940	37 970	37 970
11601	CS LA MARTINE	MAC LA MARTINE	2 500	1 250	1 250
13256	AEC LA CASTELLANE	MAC LA MAISON DE L'ESCAPADE	2 500	1 250	1 250
13677	UNION FRANCAISE DES CENTRES DE VACANCES	LA MAISON DES PETITS	79 050	39 525	39 525
15086	CRÈCHES DU SUD	ALPHONSE PADOVANI	83 290	41 645	41 645
15086	CRÈCHES DU SUD	LES MOUSSAILLONS	70 880	35 440	35 440
15086	CRÈCHES DU SUD	CHANTERELLE	66 300	33 150	33 150
15086	CRÈCHES DU SUD	LES PETITS PIRATES	56 570	28 285	28 285
15086	CRECHES DU SUD	LES ENFANTS DE PARAGON	51 530	25 765	25 765
17789	LES PETITS LUTINS	LES PETITS LUTINS	31 550	25765	15 775

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BÉNEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DÉJÀ VERSÉ	SOLDE 2020 À VERSER
Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel					
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LA TARTINE	56 510	28 255	28 255
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES MIRABELLES	148 260	74 130	74 130
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES NECTARINES	90 450	45 225	45 225
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES LIBELLULES	66 260	33 130	33 130
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES GARIGUETTES	139 860	69 930	69 930
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES REINETTES	133 160	66 580	66 580
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES GRIOTTES	122 740	61 370	61 370
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES CIGALONS	107 440	53 720	53 720
21459	SOLIDARITÉ ENFANTS SIDA	SOL EN SI	15 780	7 890	7 890
22143	CABANON DES MINOTS	LE CABANON DES MINOTS	22 530	11 265	11 265
22143	CABANON DES MINOTS	LE P'TIT CABANON	13 550	6 775	6 775
22354	JARDIN ÉCUREUIL	JARDIN ÉCUREUIL	123 550	61 775	61 775
23542	POUSSY CRÈCHE	POUSSY CRÈCHE I	78 380	39 190	39 190
23542	POUSSY CRÈCHE	POUSSY CRÈCHE II	109 340	54 670	54 670
23542	POUSSY CRÈCHE	POUSSY III	142 940	71 470	71 470
23542	POUSSY CRÈCHE	POUSSY CRÈCHE IV	97 120	48 560	48 560

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BÉNEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DÉJÀ VERSE	SOLDE 2020 À VERSER
Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel					
23542	POUSSY CRÈCHE	POUSSY NET	79 800	39 900	39 900
23544	ASS SAINTE VICTOIRE	SAINTE VICTOIRE	87 320	43 660	43 660
25607	IFAC	LES CHABULLONS DE LA FOURRAGÈRE	70 840	35 420	35 420
25607	IFAC	LES MARMOTS	19340	9 715	9 715
32094	IFAC PROVENCE	LES PIRATES	32 790	16 395	16 395
38569	ASS ORIA	ORIA	24 400	12 200	12 200
40360	ASS ST JOSEPH AFOR	LES MYOSOTIS	51 070	25 535	25 535
40685	LOUCASOU	LA PATATE	31 180	15 590	15 590
19129	SAUVEGARDE 13	BALOU 1	101 350	50 675	50 675
19129	SAUVEGARDE 13	BALOU 2	85 450	42 725	42 725
19129	SAUVEGARDE 13	BALOU 3	122 150	61 075	61 075
19129	SAUVEGARDE 13	CHÂTEAU GOMBERT	82 650	41 325	41 325
19129	SAUVEGARDE 13	LA MEDITERRANEE	78 630	39 315	39 315
19129	SAUVEGARDE 13	LES CÈDRES	132 790	66 395	66 395
19129	SAUVEGARDE 13	LES ROSEAUX	87 260	43 630	43 630
41946	LA MAISON DES BOUT CHOU	CRÈCHE DU CHÂTEAU	106 980	53 490	53 490
42164	PLIF PLAF PLOUF	PLIF PLAF PLOUF	48 010	24 005	24 005
42889	CRÈCHE LE PETIT PRINCE	LE PETIT PRINCE 1	84 650	42 325	42 325
42889	CRÈCHE LE PETIT PRINCE	LE PETIT PRINCE 2	118 200	59 100	59 100
42889	CRÈCHE LE PETIT PRINCE	LES ARISTOCHATS	92 880	46 440	46 440
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE D'EAU	17 420	8 710	8 710
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE DE SAVON	17 770	8 885	8 885

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BÉNEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DÉJÀ VERSE	SOLDE 2020 À VERSER
Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel					
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE DE RÊVE	18 350	9 175	9 175
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE D'AIR	16 800	8 400	8 400
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE DE MALICE	12 130	6 065	6 065
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE DE ZEPHYR	17 640	8 820	8 820
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE DE SUCRE	11 890	5 945	5 945
42916	ATELIER BERLINGOT	ATELIER BERLINGOT	13 270	6 635	6 635
43141	CRÉATION D UN LIEU D ACCUEIL A LA FRICHE BELLE DE MAI	LA FRICHE BELLE DE MAI	63 670	31 835	31 835
44256	ASS RÉCRÉ BÉBÉ	RÉCRÉ BÉBÉ	44 710	22 355	22 355
44489	AUTEUIL PETITE ENFANCE	UN AIR DE FAMILLE	88 070	44 035	44 035
44489	AUTEUIL PETITE ENFANCE	LA MAISON DE NANY	99 205	44 355	54 850
44489	AUTEUIL PETITE ENFANCE	L'ŒUF	10495	10 495	0
60392	LES PETITS CANAILLOUS	LES PETITES FRIMOUSSES	16 150	8 075	8 075
62418	ASS MARSEILLAISE POUR LA GESTION DE CRECHES	LA CABANE DE CLÉMENTINE	61 730	30 865	30 865
62418	ASS MARSEILLAISE POUR LA GESTION DE CRECHES	LE CABANON ENCHANTE	67 270	33 635	33 635
62418	ASS MARSEILLAISE POUR LA GESTION DE CRECHES	L ÎLOT MINOTS	58 110	29 055	29 055
66387	ASS POUR LA VALORISATION DES ESPACES COLLABORATIFS	LA RUCHE	16 690	8 345	8 345

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel					
66387	ASS POUR LA VALORISATION DES ESPACES COLLABORATIFS	LA RUCHE DU SUD	15 260	7 630	7 630
77156	FLIP FLAP FLOUP	FLIP FLAP FLOUP	78 170	39 085	39 085
109791	ASS FAMILIALE D AIDE A DOMICILE	LES JARDINS D'ELEONORE	141 430	70 715	70 715
113121	LA MAISON DES ENFANTS	LA MAISON DES ENFANTS	23 170	11 585	11 585
114097	INSTITUT DE GESTION SOCIALE DES ARMÉES	PIROUETTES	19 280	9 640	9 640
116642	CROIX ROUGE FRANÇAISE	CRILLON	47 540	23 770	23 770
117521	L'ILE AUX ENFANTS 13	L'ILE	13 400	6 700	6 700
117521	L'ILE AUX ENFANTS 13	TIBOULEN	34 810	17 405	17 405
117521	L'ILE AUX ENFANTS 13	TIRIOU	58 160	29 080	29 080
117521	L'ILE AUX ENFANTS 13	TI'FRIOL	14 635	0	14 635
119805	ENFANCE ET DIFFÉRENCE	ENFANCE ET DIFFÉRENCE	57 900	28 950	28 950
127332	CRESCENDO	PLEIN SOLEIL	59 530	29 765	29 765
140240	LA RIBAMBELLE	LA RIBAMBELLE	45 720	22 860	22 860
151823	CRECHE D'AZUR	VILLAGE MIRABEAU	2500	0	2500
151834	ZIM ZAM ZOUM	ZIM ZAM ZOUM	38 630	19 315	19 315
Total pour les établissements d'accueil régulier et occasionnel			5 469 285	2 720 230	2 749 055

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
Subventions aux Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)					
4366	FAIL 13	ATELIER PETITE ENFANCE	10 500	5 250	5 250
4366	FAIL 13	TRAMPOLINE	6 000	3 000	3 000
4451	LEO LAGRANGE MEDITERRANEE	LAPE 1,2,3 SOLEIL	11 000	5 500	5 500
4453	CENTRE DE CULTURE OUVRIERE	LES ROBINS DU BOIS	4 500	2 250	2 250
4370	AGA-MFA	BOUT'CHOU	6 000	3 000	3 000
8263	AEC AIR BEL	COCCINELLES ET PAPILLONS	4 500	2 250	2 250
8568	EPISEC	LES PETITS NAVIRES	12 000	6 000	6 000
11067	CENTRE SOCIO-CULTUREL D'ENDOUME LE 285	MAISON DE L'ENFANCE	5 500	2 750	2 750
11577	AFAC BOIS LEMAITRE	LA ROCHE DES FEES	11 000	5 500	5 500
11584	CENTRE SOCIAL STE ELISABETH	JARDIN DES TIT'CHOUS	4 500	2 250	2 250
11588	CS LA CAPELETTE	PICOTI CLUB	11 000	5 500	5 500
11591	AEC LES ESCOURTINES	SAUTERAILES	4 500	2 250	2 250
11592	CS LA GARDE	LE PETIT PAS	6 000	3 000	3 000
11601	CS LA MARTINE	LE CLUB DES PETITS ET DES GRANDS	11 000	5 500	5 500
13256	AEC LA CASTELLANE	MAISON DE L'ESCAPADE	4 500	2 250	2 250
13298	LA MAISON DU VALLON	LA MAISON DU VALLON	9 000	4 500	4 500
25607	IFAC	LA RITOURNELLE	12 000	6 000	6 000

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
Subventions aux Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)					
32094	IFAC PROVENCE	LE PETIT POUCKET	4 500	2 250	2 250
113076	TOUT UN MONDE	NOAILLES/TOUT UN MONDE	9 000	4 500	4 500
113077	DES PSYS DANS LA CITE	LA BULLE DU ROUET	10 500	5 250	5 250
Total pour les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)			157 500	78 750	78 750

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
Subventions aux Relais d'Assistants Maternels (RAM)					
13677	UFCV	RELAIS NORD	11 000	5500	5500
13677	UFCV	RELAIS CENTRE	11 000	5500	5500
13677	UFCV	BABY RELAIS	11 000	5500	5500
13677	UFCV	RAM du 12ème	11 000	5500	5500
25607	IFAC	RAM du 9ème	11 000	5500	5500
25607	IFAC	RAM 6/7ème	11 000	5500	5500
25607	IFAC	RAM du 4ème	11 000	5500	5500
25607	IFAC	RAM du 5ème	11 000	5500	5500
25607	IFAC	RAM du 10ème	11 000	5500	5500
4366	FAIL 13	RAM 15/16ème	11 000	5500	5500
4366	FAIL 13	RAM du 8ème	11 000	5500	5500
26867	ADAI	RELAIS 3/14ème	11 000	5500	5500
Total pour les Relais d'Assistants Maternels (RAM)			132 000	66 000	66 000

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
Subventions concernant l'aide à la fonction parentale					
36204	ST FRANCOIS D'ASSISE	ST FRANCOIS D'ASSISE	35 000	17 500	17 500
Total pour l'aide à la fonction parentale			35 000	17 500	17 500
20302	6574		SUBVENTION TOTALE 2020 EN EUROS	ACOMPTE 2020 DEJA VERSE	SOLDE 2020 A VERSER
		TOTAL GENERAL	5 793 785	2 882 480	2 911 305

ARTICLE 2 Sont approuvés les avenants aux conventions ci-annexées conclues avec les associations inscrites sur le tableau ci-joint.

ARTICLE 3 Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Crèche d'Azur, dont le siège social est situé 1 impasse Albarel Malavasi dans le 15ème arrondissement, pour l'établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Crèche Village Mirabeau, située à la même adresse.

ARTICLE 4 Madame la Maire, ou son représentant est habilitée à signer ces avenants et cette convention.

ARTICLE 5 La dépense sera imputée sur les crédits du Budget 2020 Nature 6574.2 - Fonction 64 – Service 20302 - Action 11011416.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE LA
PLACE DE L'ENFANT DANS LA VILLE
Signé : Sophie GUERARD

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE EMPLOI - Attributions de subventions pour l'année 2020 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - 1ère série - Approbations de conventions.

20-35886-DPE **136**

- 0 -

Madame la Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

1 – MOT A MOT – Marseille 13003 - EX016212

L'association Mot à Mot a pour objectif de favoriser l'accès à la langue française et à l'autonomie sociale en défendant l'accès aux savoirs et à l'éducation pour tous. Ses actions entendent lutter contre tout système de dépendance et contre toute forme d'exclusion, qu'elle soit professionnelle, sociale ou économique engendrée par la non-maîtrise de la langue française.

L'action proposée et intitulée Passerelle professionnelle est la mise en place de manière intensive et sur un temps limité d'une formation en direction du public en activité dans la filière des services à la personne (SAP). L'atelier aura lieu deux fois par semaine avec des horaires adaptés permettant aux parents de répondre à leurs obligations familiales, notamment avec leurs enfants et les horaires de l'école. Il respecte le calendrier de manière également à ne pas pénaliser les personnes qui auraient des enfants sous leur responsabilité pendant les congés scolaires.

Il s'agit d'une formation orientée sur les situations de communication orales et écrites rencontrées dans le cadre des métiers des SAP, filière porteuse d'emplois : comprendre ou rédiger une liste de courses, comprendre une liste de tâches et de consignes, comprendre les indications des produits d'entretien ménagers, parler de ses compétences professionnelles et interagir avec un enfant, transmettre des informations.

En 2019, L'action s'est déroulée de janvier 2019 à juin 2019 (période de bilan individuel sous forme d'entretien) dans les locaux de l'AAPPI, chaque mardi de 14h à 16h et jeudi de 14h à 16h, hors vacances scolaires. L'assiduité générale des participants témoigne de leur implication dans la préparation linguistique pour entrer en formation qualifiante et de leur désir d'accéder à ce type de formation ou d'accéder à l'emploi.

A la fin de l'année, des bilans individuels ont été réalisés afin de faire le point sur le parcours, envisager les éventuelles passerelles ou orientations sur de nouveaux dispositifs complémentaires.

Au vu des résultats positifs de l'action Passerelle Professionnelle et de la demande croissante, l'association souhaite renouveler son action en 2020. Ses objectifs quantitatifs ont été fixés pour accueillir et former 20 personnes sur l'année scolaire à raison de 2 fois par semaine. Chaque formation proposée est personnalisée en fonction du public et de l'objectif à atteindre. La formation reste très orientée sur les situations de communications orales et écrites rencontrées dans le cadre des métiers des services à la personne.

Le budget prévisionnel de l'action 2020 s'élève à 30 600 Euros et se répartit comme suit :

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	3 000 Euros
État	6 000 Euros
Ville de Marseille	2 000 Euros
Politique de la ville	3 000 Euros
CNASEA	200 Euros
Bénévolat et dons	3 200 Euros
Fondations	2 400 Euros
Prestations et autres	10 800 Euros
TOTAL	30 600 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association, la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien à cette action spécifique pour l'année 2020

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association Mot à Mot pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 2 000 Euros.

2 - Couveuse INTERFACE – Marseille 13001 - EX016257

Membre du premier réseau national de l'Union des Couveuses d'Entreprises, l'association Couveuse INTERFACE propose depuis 2004 un hébergement juridique à des demandeurs d'emploi et à des personnes salariées à temps partiel afin de tester et de vérifier la viabilité économique de leur projet et de se former au métier de chef d'entreprise.

Les porteurs de projet sont orientés vers la couveuse par les partenaires opérationnels (structures d'accompagnement, Pôle emploi, services d'amorçage de projets) qui jugent nécessaire le passage en couveuse après un court accompagnement et la validation de l'éligibilité de l'activité. Ensuite les porteurs de projet sont reçus individuellement ou en réunion d'information collective afin de les informer sur le fonctionnement de la couveuse après inscription sur le site de la couveuse (www.couveuseinterface.com).

Pour intégrer la couveuse, tout porteur de projet doit remplir un dossier de sélection. L'entrée au sein de la couveuse est actée par un comité d'admission composé des partenaires financiers et opérationnels, devant lequel le porteur présentera son projet et motivera sa demande d'intégration. L'assureur, qui garantit la couverture décennale, valide également le volet assurantiel de l'activité. Les modalités contractuelles entre le porteur de projet et la couveuse sont définies par la signature du Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE). L'union des couveuses a adapté le CAPE aux logiques des filières métier, dont le bâtiment qui nécessite une garantie décennale très onéreuse qu'elle met à disposition des couvés.

En 2019, La Couveuse INTERFACE a totalisé 800 contacts et a accueilli 92 porteurs de projet. Elle a accompagné 79 entrepreneurs, dont 17 dans les métiers du patrimoine, 12 dans les métiers des services à la personne et 14 dans les métiers du numérique, multimédia et son.

Pour l'année 2020, Interface propose le développement de 3 thématiques par le biais de l'approche filière.

- Services à la personne (SAP)

Cette action tout à fait innovante consiste au futur entrepreneur de s'approprier le métier de chef d'entreprise à travers un accompagnement général et spécifique par la collaboration et l'expertise de la Coopérative pour le développement de l'emploi dans les services à la personne (CDE SAP), laquelle concentre ses efforts de formation sur le secteur des SAP et les contraintes qui lui sont spécifiques. La CDE SAP est la première coopérative spécifique services à la personne à avoir obtenu un agrément préfectoral pour exercer ses activités en région.

- Métiers du patrimoine et de l'ingénierie

Valorisation et restauration du patrimoine bâti et paysager, éco-construction et environnement, de l'ingénierie et du bâtiment, l'association offre avec le partenaire CDE PETRA PATRIMONIA, (coopérative pour le développement de l'emploi dans les métiers du patrimoine) aux porteurs de projet la possibilité de tester leurs activités tout en bénéficiant de l'assurance décennale pour les métiers de l'ingénierie, tels que la maîtrise d'œuvre (publique ou privée), économiste de la construction, ingénieur BTP, chargé d'études thermiques et techniques, conducteur de travaux, assistant en architecture, conseiller en éco-efficacité énergétique.

- Sensibilisation des jeunes et création d'entreprise

L'action vise à sensibiliser des jeunes publics à l'intelligence artificielle et à la robotique à travers le jeu et la pratique en vue de permettre aux jeunes générations une plus grande ouverture d'esprit sur les interactions technologiques. Ainsi, les jeunes publics seront plus à même de développer leur adaptabilité et agilité de l'apprentissage face aux nouveaux scénarios et défis que sont : l'esprit collaboratif et le travail en équipe, l'autogestion et l'autonomie pour trouver des ressources propres et prendre des décisions, la vision globale et l'ouverture. Cette sensibilisation leur permettra de réagir positivement aux rapides transformations technologiques et de mieux s'adapter aux environnements du futur et surtout, de développer leur envie d'entreprendre.

Le budget prévisionnel de l'action 2020 s'élève à 81 000 Euros et se répartit comme suit :

Conseil régional PACA	35 000 Euros
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	8 000 Euros
Ville de Marseille	11 000 Euros
Produits de gestion courante	23 000 Euros
Autres	4 000 Euros
TOTAL	81 000 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association, la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien à cette action spécifique pour l'année 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association Couveuse INTERFACE pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 11 000 Euros.

3 – COSENS - Marseille 13001 - EX016211

L'association COSENS est une couveuse d'entreprises qui permet aux porteurs de projet de création d'entreprise de tester leur activité en grandeur réelle et de se former au métier d'entrepreneur. Ces besoins d'accompagnement et de conseil ont été identifiés par l'association qui intervient au contact direct des futurs entrepreneurs depuis 1998.

La mise en œuvre d'une action de couveuse d'entreprises répond à la nécessité et au besoin de professionnalisation des porteurs de projet du territoire. Aujourd'hui, quelques minutes suffisent pour créer une entreprise. Dans ce nouveau contexte, COSENS mise sur le développement des compétences entrepreneuriales des porteurs de projet pour que ces créations soient durables et pérennes sur le territoire marseillais.

L'action couveuse repose sur 5 points :

- Hébergement juridique et comptable de l'activité des entrepreneurs : signature d'un contrat CAPE entre chaque entrepreneur et la couveuse, d'une durée maximum de 36 mois. Ce contrat permet le test d'une activité en grandeur réelle (prêt du numéro de SIRET, assurance, numéro d'organisme de formation ou encore carte de commerçant ambulant).

- Accompagnement individuel des entrepreneurs : chaque entrepreneur dispose d'un consultant référent au sein de son parcours de couveuse. Il est reçu par son consultant référent à intervalle régulier pour débriefer l'avancée du projet.

- Programme de formation : chaque entrepreneur peut participer à un programme de formation sur les fondamentaux du métier d'entrepreneur. L'entrepreneur peut ainsi refaire le programme de formation plusieurs fois au cours de son parcours si besoin.

- Mise en réseaux des entrepreneurs : un programme d'animation et d'événements est proposé et chaque entrepreneur peut y participer

- Accès au Coworking Cosens Marseille : chaque entrepreneur dispose d'un accès au Coworking Cosens Marseille lui permettant de bénéficier d'un espace de travail partagé (bureau nomade, salle de réunion, salle de formation, lieu de convivialité).

Le bilan de l'action 2019 fait état de 109 demandeurs d'emploi marseillais couvés et mis en situation de tester leur projet en bénéficiant des services fournis avec un accompagnement individualisé, dont 44 nouveaux entrepreneurs entrés dans le dispositif. L'association fonctionne en file active sur 3 ans. On dénombre 73 % de sorties positives.

Vu la demande croissante, l'association souhaite renouveler son action en 2020. Chaque entrepreneur intégré en couveuse signe un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise qui lui permet de bénéficier non seulement de l'hébergement juridique de son activité, mais aussi d'être accompagné par un référent qu'il rencontre tous les 15 jours la première année. COSENS organise aussi la mise en réseau des entrepreneurs au moyen de petits déjeuners, de soirées et d'une journée annuelle de rencontre et de convivialité.

Le budget prévisionnel de l'action 2020 s'élève à 187 571 Euros et se répartit comme suit :

Fonds européens	50 000 Euros
Conseil régional	73 294 Euros
Ville de Marseille	11 000 Euros
Produits de gestion courante	44 277 Euros
Autres	9 000 Euro
TOTAL	187 571 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association COSENS, la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien à cette action spécifique pour l'année 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association COSENS pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 11 000 Euros.

4 - 13 A'TIPIK – Marseille 13006 - EX016241

L'association 13 A'TIPIK a pour but d'animer un atelier chantier d'insertion (ACI) qui transforme les vêtements afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de se vêtir de manière autonome et qui développe la fabrication de petites séries pour des créateurs et des stylistes locaux. Unique sur Marseille, cet ACI de couture propose un accompagnement et une activité aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. A terme, l'objectif est de les réinsérer dans le monde économique.

Au démarrage de son activité en 2012, 13 A'TIPIK avait un agrément pour 8 salariés équivalent temps plein en insertion. Depuis, ce nombre est passé à 16 vu l'essor de l'activité économique grâce notamment au partenariat privé que l'association a développé. L'atelier fonctionne sur la base d'entrées et de sorties permanentes. Il emploie annuellement plus de vingt de salariés en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), en qualité de couturier et leur permet d'obtenir une validation des acquis et un retour vers une autonomie professionnelle. Outre les 6 permanents de l'association, s'ajoute l'accueil d'une douzaine de stagiaires, orientés par les collègues ou Pôle emploi, qui souhaitent découvrir les métiers de la couture.

Les résultats des activités enregistrés en 2019 pour les salariés sont les suivants :

- délivrance d'une formation polyvalente dans les travaux de couture,
- intégration dans une équipe de travail, accompagnement social et professionnel, stage en immersion dans le secteur marchand,
- accompagnement en fin d'action dans la préparation à la recherche d'emploi ou de construction d'un projet professionnel.

Sur les 28 personnes employées durant la période conventionnée, on dénombre 9 sorties positives, dont 4 vers un emploi durable (CDI ou CDD minimum 6 mois), une salariée en emploi de transition et une autre sur une formation vers les métiers de la petite enfance.

L'objectif de l'action pour l'année 2020 intitulée "Développement de la mise en emploi durable des salariés du chantier d'insertion couture 13 A'TIPIK" est d'accueillir 23 personnes et de développer leurs compétences en proposant des activités de couture variées afin qu'elles acquièrent une polyvalence dans les métiers de la confection. L'association compte également développer ses ressources propres avec l'upcycling qui consiste à redonner une seconde vie aux vieux jeans récupérés auprès des grandes marques et à les recycler en sacs ou accessoires.

13 A'TIPIK développe des modules de formation avec ACCATONE dans le cadre du certificat de qualification et collabore avec le groupement d'employeurs d'insertion (GIE) des Bouches-du-Rhône qui assure un accompagnement des salariés et élabore avec eux un projet professionnel pour leur permettre de trouver un emploi stable. L'association entretient également des contacts réguliers avec les entreprises du secteur marchand pour la mise en place de périodes d'immersion, pour le recueil des profils de salariés employables et pour la prospection d'offres ciblées.

Par ailleurs, face à la crise sanitaire de la Covid-19, 13 A'TIPIK s'est engagée dans la protection de la population en proposant la fabrication de masques barrières certifiés par la Direction Générale des Armements (DGA). Cette homologation du 27 mars 2020, lui a permis de faire partie des 3 structures détenant la certification dans la région PACA. L'association est ainsi devenu un acteur fort et indispensable dans la réalisation de masques barrières de protection individuelle.

13 A'TIPIK a mis en œuvre une organisation pour répondre aux nombreuses demandes et elle a fabriqué plus de 50 000 masques barrières réutilisables pour les entreprises de la région PACA, les structures de l'insertion par l'activité économiques, les communes, les administrations, le tribunal de grande instance de Marseille, le Greffe, les Universités, les compagnies d'assurance, les Établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les métiers de services, les entreprises du BTP et du secteur tertiaire, des entreprises du secteur agro-alimentaire, des

pharmacies, Panzani, Haribo, la Naval de Toulon, l'aéroport de Marseille). Elle a également offert des masques au secours populaire, au foyer les Violettes, à Emmaüs, à des structures de l'insertion, à des infirmières libérales des quartiers nord de Marseille et a confectionné plus de 15 000 masques pour des particuliers.

Le budget prévisionnel de l'action 2020 s'élève à 506 290 Euros et se répartit comme suit :

État	25 000 Euros
Ville de Marseille	7 000 Euros
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	28 000 Euros
Mécénat	15 000 Euros
Produits exceptionnel	17 000 Euros
Transfert de charges et aides au poste	281 825 Euros
Ventes de produits finis	127 850 Euros
Produits de gestion courante	3 615 Euros
Autres	1 000 Euros
TOTAL	506 290 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association, la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien à cette action spécifique pour l'année 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association 13 A'TIPIK pour l'année 2020, une subvention d'un montant de 7 000 Euros.

5 - ADIE – Marseille 13002 - EX016242

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) est une association reconnue d'utilité publique qui est le principal opérateur français de microcrédit. Le microcrédit développé par l'ADIE est destiné aux personnes porteuses d'un projet d'insertion professionnelle ne pouvant pas obtenir les fonds pour le mettre en œuvre auprès du secteur bancaire classique. Grâce au financement proposé par l'ADIE, les bénéficiaires sont en mesure de créer une entreprise, de retrouver ou de se maintenir sur un emploi salarié.

L'ADIE propose 2 types de soutien. L'un pour des bénéficiaires qui souhaitent créer ou développer une entreprise et qui n'ont pas accès aux crédits bancaires, l'ADIE leur propose le microcrédit professionnel pour financer tout type de besoin lié à leur projet pouvant aller jusqu'à 10 000 Euros. Ce microcrédit peut être couplé à un prêt d'honneur, à des produits de micro-assurance et à des offres de services comme la plate-forme d'achat pour bénéficier de tarifs négociés. L'autre, pour des bénéficiaires en recherche d'emploi ou présentant un besoin de financement pour se maintenir dans leur emploi, l'ADIE leur propose le microcrédit mobilité pouvant aller jusqu'à 5 000 Euros et une offre de micro-assurance en partenariat avec Allianz.

Le bilan 2019 fait ressortir l'état suivant : 1 048 porteurs de projet ont été accueillis, informés et orientés dont 540 porteurs d'un projet d'emploi, indépendant ou salarié et résidant à Marseille ont été reçus dans le cadre de rendez-vous individuel. 309 personnes résidant à Marseille ont bénéficié d'un prêt délivré par l'ADIE pour réaliser leur projet d'emploi, 554 actions d'accompagnement ont été réalisées pour des créateurs d'entreprise ou chefs d'entreprise en activité résidant à Marseille, soit 400 bénéficiaires différents. 36 créateurs d'entreprise résidant à Marseille ont intégré la formation "Je deviens entrepreneur" dispensée à Marseille et 87 contrats de micro-assurance ont été souscrits par des porteurs des bénéficiaires résidant à Marseille. 240 personnes ont été reçues pour un projet de création ou de développement d'une micro-entreprise et 69 pour un projet de maintien ou retour en emploi salarié.

Le plan d'action 2020 vise à poursuivre la promotion et le développement de l'offre de financement et d'accompagnement de l'ADIE. L'association souhaite également renforcer ses actions partenariales sur le territoire de Marseille et renouveler un plan d'action permettant d'augmenter son impact sur la ville. En parallèle, l'ADIE va adapter ses services financiers et techniques aux besoins spécifiques des entreprises existantes pour leur permettre, d'une part de passer le cap de la période de confinement, et d'autre part de relancer durablement leur activité. Ce volet de l'action va mobiliser une part importante des ressources humaines de l'association sur le territoire de Marseille

Le budget prévisionnel de l'action 2020 s'élève à 273 955 Euros et se répartit comme suit :

Conseil régional PACA	51 390 Euros
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	4 605 Euros
Ville de Marseille	11 000 Euros
Métropole	23 640 Euros
Fonds européens	48 940 Euros
Entreprises et organismes privés	35 730 Euros
Produits financiers	87 210 Euros
Établissements publics	2 440 Euros
Autres	9 000 Euros
TOTAL	273 955 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique, la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien à cette action spécifique pour l'année 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'ADIE pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 11 000 Euros.

6 – Association d'Aide Aux Populations Précaires et Immigrées (AAPPI) Marseille 13003 – EX016244

L'Association d'Aide aux Populations Précaires et Immigrées (AAPPI) a pour mission d'aider les personnes d'origine étrangère en situation régulière, à se construire un parcours d'insertion et de promotion sociale. L'association possède un agrément avec l'État et sa démarche est construite en relation avec le Service Public de l'Emploi (SPE) et le réseau associatif local. L'objectif est de lutter collectivement contre toutes les formes de discrimination et de faciliter une intégration réussie pour ce public spécifique. L'AAPPI possède un excellent ancrage partenarial à Marseille avec l'ensemble des associations ou institutions qui oeuvrent en faveur de l'insertion et de l'emploi.

En 2019, dans le cadre de l'action "Repérer et lever les freins pour accéder à l'offre du SPE" l'AAPPI a accompagné 176 personnes, 82 adultes et 94 jeunes. L'accompagnement à l'emploi se fait en fonction des freins identifiés avec une réponse adaptée : linguistique, logement, situation familiale, formation. L'association a également accueilli des stagiaires pour les former vers les métiers de l'accueil, du secrétariat et de l'action sociale.

Sur les 82 adultes accompagnées, l'AAPPI dénombre 24 sorties positives dont 18 vers l'emploi et 6 vers la formation. En partenariat avec la Fondation d'Auteuil et dans le cadre de l'action "Impact jeunes", 79 jeunes sur les 94 accompagnés ont obtenu une sortie positive : 39 vers une formation et 40 vers l'emploi. L'association a également développé de nombreuses actions pour l'emploi sous la forme de séances linguistiques et d'ateliers pour les publics les plus éloignés de l'emploi et, pour ceux qui en sont le plus proches, une recherche vers le dispositif le plus adapté pour une insertion réussie et durable.

En 2020, l'association poursuivra ses actions partenariales avec les différents acteurs et reconduira son projet "Repérer et lever les freins pour accéder à l'offre du SPE". Ce dispositif qui s'adresse à un public cumulant des difficultés de plusieurs ordres, veut favoriser l'accès à la formation et à l'emploi pour ceux qui en sont le plus éloignés. Ce programme s'inscrit en amont des dispositifs d'insertion existants afin de lever tous les freins périphériques à la réalisation du projet professionnel de chaque adhérent. Elle poursuivra également des actions spécifiques en faveur des jeunes en recherche d'emploi et de formations qualifiantes, avec un objectif d'accompagner au moins 140 personnes, dont 60 jeunes.

Le budget prévisionnel de l'action 2020 s'élève à 35 000 Euros et se répartit comme suit :

Ville de Marseille	6 000 Euros
CNASEA (emplois aidés)	3 500 Euros
Fondation d'Auteuil "Impact jeunes"	10 000 Euros
État - Politique de la ville	15 000 Euros
Cotisation des adhérents	500 Euros
TOTAL	35 000 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association, la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien à cette action spécifique pour l'année 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'AAPPI pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 6 000 Euros.

7 - Entreprises 13 pour l'emploi – Marseille 13001 - EX016248

L'association Entreprises 13 pour l'emploi a pour but de favoriser l'emploi à Marseille en instaurant un lien privilégié avec les entreprises adhérentes de l'Union Pour les Entreprises des Bouches-du-Rhône (l'UPE 13) pour faciliter et accompagner leurs actions et leur politique de l'emploi. L'UPE 13, organisation inter-professionnelle, rassemble 11 000 entreprises de tous secteurs d'activités, quels que soient leurs tailles, leurs structures, leurs métiers

Depuis plusieurs années, Entreprises 13 pour l'emploi développe le portail www.laplacepro.com qui regroupe les offres d'alternance, de stage et d'emploi des entreprises adhérentes à association. Ce site unique s'adresse aux jeunes scolarisés dans les collèges, lycées et établissements de formation professionnelle, aux étudiants et aux demandeurs d'emploi. En 2019, l'association a amplifié sa communication pour faire connaître son portail en participant à 18 salons et des forums emploi et étudiants. Elle a également renforcé sa visibilité sur les réseaux sociaux en publiant sur ses comptes Facebook et Twitter deux posts par semaine.

Pour 2020, Entreprises 13 pour l'emploi souhaite franchir un nouveau cap par l'utilisation de ce portail de recrutement en développant une action spécifique d'accompagnement en direction des petites entreprises dans leurs besoins en recrutement ou dans le maintien en emploi, avec pour finalité, de leur apporter une aide dans leur développement économique et de pérenniser leur ancrage territorial.

Les objectifs de l'action sont multiples :

- Maintenir et favoriser l'emploi sur le territoire, en développant une plateforme de compétences accessibles aux adhérents de l'UPE 13 pour le dépôt de curriculum vitae, en proposant des démarches de recherches d'emploi par le biais des réseaux professionnels et en sécurisant le recrutement des entreprises à l'aide de candidatures fiables et adaptées à leurs besoins.

- Accompagner et conseiller les entreprises dans leur process de recrutement, notamment en les aidant à mieux définir leurs besoins et en veillant à l'adéquation entre les candidatures reçues et les attentes des entreprises pour des recrutements réussis.

- Contribuer à la professionnalisation des demandeurs d'emploi et des étudiants, en détectant leurs besoins de formation pour les faire remonter aux acteurs de l'emploi, en incitant les entreprises à faire des présentations de leur secteur d'activité auprès du jeune public et en réalisant des simulations d'entretien et du parrainage des demandeurs d'emploi.

- Faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande à la fois en communiquant les actualités et les offres sur leurs réseaux sociaux, sur le portail de recrutement et sur leur site, mais aussi en présentiel sur les salons et forums emploi ou par des actions de mentorat des demandeurs d'emploi.

Cette action répond à un double besoin : doter les entreprises, en grande majorité des TPE, de compétences spécifiques en ressources humaines, donc en recrutement et faciliter l'employabilité d'anciens ou de nouveaux salariés.

Le budget prévisionnel 2020 de l'action s'élève à 66 400 Euros et se répartit comme suit :

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	28 000 Euros
Ville de Marseille	4 000 Euros
Ventes de produits	8 000 Euros
Autofinancement	10 400 Euros
Autres	16 000 Euros
TOTAL	66 400 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association, la Ville de Marseille souhaite apporter son soutien à cette action spécifique pour l'année 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association Entreprises 13 pour l'emploi pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 4 000 Euros.

8 - RÉSURGENCES - Marseille 13001 – EX016231

Résurgences développe depuis 2002 des actions innovantes dans le secteur de la recherche en sciences sociales, de l'industrie numérique et de l'insertion professionnelle autour de trois pôles : un pôle d'insertion et de formation professionnelle, un pôle de production dans le champ du big

data et de l'évaluation des politiques publiques et un dernier pôle recherche dédié aux sciences humaines et sociales.

L'objectif de Résurgences est de construire des partenariats durables avec les entreprises du numérique et son ambition est de devenir un vivier pour les recrutements de programmeurs, intégrateurs de logiciel et managers de données pour les entreprises du secteur. Le modèle économique de la structure repose sur deux principes : la synergie entre les différents pôles d'activités (insertion, production, recherche) et l'hybridation des ressources (subventions, missions, prestations).

L'association Résurgences a créé un Atelier chantier d'insertion (ACI) dans le domaine du numérique. L'ACI intègre des actions de formation et d'insertion professionnelle en s'appuyant sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Ses activités sont orientées sur le développement de logiciels et d'outils numériques (cartographie interactive, pilotage des organisations, plateforme collaborative).

Pour l'année 2019 Résurgences a obtenu les résultats suivants : 82% de sorties dynamiques dont 28% en sorties vers l'emploi durable, 7% en emploi de transition et 46% en autres sorties positives. Suite à la convention de partenariat signée avec l'école SUPINFO, 4 étudiants ingénieurs de première année ont dispensé auprès des salariés en insertion de 120 heures de tutorat technique. Dans le cadre du partenariat avec les entreprises du secteur, 13 salariés ont réalisé une immersion en entreprise soit 37% de l'effectif, et plusieurs chefs d'entreprise ont participé au jury de l'examen de certificat de qualification professionnelle polyvalent.

Pour 2020, les objectifs de Résurgences seront d'une part, de favoriser la rencontre des publics en insertion avec le monde de l'entreprise, en proposant aux dirigeants la présidence du jury du certificat de qualification professionnelle polyvalent, et en favorisant les échanges entre l'entreprise et les salariés sur des projets collaboratifs. D'autre part, d'accompagner la montée en compétence des salariés en insertion par un outil pédagogique adapté : le e-learning, un temps d'auto-formation qui leur permettra de progresser, d'avancer en autonomie et de se former tout au long de leur vie professionnelle.

Le budget prévisionnel de l'action 2020 est de 54 418 Euros et se répartit comme suit :

État (aide aux postes)	30 946 Euros
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (aide au postes)	7 768 Euros
Ville de Marseille	4 000 Euros
Prestation de service	8 204 Euros
Autres	3 500 Euros
TOTAL	54 418 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association, la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien à cette action spécifique pour l'année 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association Résurgences pour l'année 2020, une subvention d'un montant de 4 000 Euros.

9 – Positive Planet France (92400) - EX016236

L'association Positive Planet France a pour objet la lutte contre l'exclusion en suscitant et en accompagnant à titre gracieux des porteuses de projets de création d'entreprise. Cet accompagnement peut être réalisé directement par l'association ou via des associations affiliées. Positive Planet France détecte et stimule la création d'entreprises, notamment en direction des femmes.

Le forum « Elle Entreprend » a été créé par Positive Planet (anciennement Planet ADAM) en 2014. L'idée originale de ce projet est de créer un événement sur l'entrepreneuriat des femmes loin des centres de congrès habituels pour aller à la rencontre du public qui ne les fréquente pas. La volonté de l'association est également de mobiliser les grandes entreprises du territoire à ses côtés pour faire résonner le message positif de la création d'entreprise au féminin.

Le centre commercial Grand littoral est un lieu totalement adapté à ce type d'événement. La première édition du forum y a eu lieu en 2014 ainsi que les éditions de 2016, 2017 et de 2018. En 2015, c'est le chantier de construction de l'écocité Smartseille mis en œuvre par le groupe Eiffage qui a servi de décor à la deuxième édition du forum. A chaque fois, le public et les acteurs de l'entrepreneuriat étaient au rendez-vous.

L'édition de 2019 a enregistré les résultats suivants : 305 personnes ont été sensibilisées, on a dénombré 70 participantes qui ont assisté à 4 tables rondes. 3 partenaires financiers ont soutenu le projet, 15 partenaires opérationnels, 2 marraines et 3 témoignages de créatrices accompagnées ont pu nourrir l'événement.

Pour 2020, Positive Planet France a pour objectif principal de sensibiliser 200 femmes au cours de la journée du forum. A l'issue de l'événement, l'association accompagnera de manière renforcée 30 femmes pour permettre la création de 10 entreprises. Le public cible est un public féminin essentiellement demandeur d'emploi résidant dans la zone d'influence du centre commercial Grand littoral qui souhaite obtenir des informations sur le parcours de la création d'entreprise et toutes ses spécificités.

Le budget prévisionnel 2020 de cette édition s'élève à 25 700 Euros et se répartit comme suit :

État	10 000 Euros
Ville de Marseille	5 000 Euros
Prestations en nature	5 000 Euros
Dons	700 Euros
Autres	5 000 Euros
TOTAL	25 700 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association, la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien à cette action spécifique pour l'année 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association Positive Planet France pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 5 000 Euros.

10 – BGE Provence Alpes Méditerranée-Accès Conseil - Marseille 13012 - EX016247

L'association BGE Provence Alpes Méditerranée-Accès Conseil appartient au réseau national BGE (Boutique de gestion), 1^{er} réseau indépendant d'appui à la création d'activité et au développement des entreprises. Elle favorise les initiatives individuelles en soutenant la création d'entreprises nouvelles, en assistant celles déjà créées et en appuyant les initiatives créatrices d'emplois.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à être tentées par l'entrepreneuriat, alors que les créations d'entreprises par des femmes ne représentent aujourd'hui que 40 % en France.

L'action intitulée "Elles osent elles entreprennent" propose des réponses concrètes aux femmes qui souhaitent créer leur activité ou à celles qui ont des difficultés à développer leur nouvelle entreprise. Ce dispositif poursuit 3 enjeux :

- déclencher l'initiative, éveiller l'intérêt pour la création d'entreprise,
- accompagner la réussite des entrepreneures,
- développer l'entreprise au féminin et permettre la création d'emploi.

En 2019, l'association a accompagné sur le territoire marseillais la création de 242 entreprises dont 98 par des femmes. La BGE Accès Conseil développe, depuis plusieurs années, l'action "Elles osent, elles entreprennent" afin de favoriser la pérennité et le développement des entreprises au féminin. De plus, à travers la mise en place d'une communication spécifique sur la campagne "la semaine de l'entrepreneuriat au féminin" BGE Accès Conseil met en valeur des femmes qui créent et réussissent le pari de l'entrepreneuriat. Plus de 12 000 internautes ont pu découvrir les portraits vidéo de 6 cheffes d'entreprises via les réseaux sociaux sur le site de l'association, sur Facebook et Twitter ainsi que sur leur chaîne YouTube. L'intégralité du parcours pour les entrepreneurs en herbe comme pour les chefs d'entreprise en développement, s'appuie sur une gamme d'outils numériques adaptés à leurs contraintes et en phase avec les nouvelles méthodes d'apprentissage plus numériques, plus participatives. Le tout accessible sur MonBureau Virtuel BGE.

En 2020, l'association souhaite poursuivre cette action, indispensable pour favoriser l'entrepreneuriat au féminin, leur pérennité et leur développement. Suite à la crise sanitaire et l'impact important que celle-ci va engendrer sur ces entreprises tenues par des femmes, cette action aura un effet sur leur soutien et l'appui dans leur sauvegarde.

L'action se décline en deux phases :

- en amont, soutenir les créatrices d'entreprises à travers un accompagnement personnalisé et adapté à leur problématique avec une alternance de conseils individualisés sur leur projet, et des formations collectives, en fonction de leurs besoins,
- en aval, valoriser des entreprises créées par les femmes à travers une communication dédiée sur les cheffes d'entreprises de TPE de Marseille et mettre en avant celles qui ont trouvé des solutions alternatives ou ont su réorienter leur offre de service suite aux effets du Covid-19.

L'association souhaite les accompagner dans la mise en œuvre d'un projet cohérent, réaliste et viable. Elle se fixe comme objectif d'accompagner 105 porteuses de projets, dont 40 créatrices en primo-développement et de valoriser la réussite de 5 cheffes d'entreprise à travers leur témoignage en vidéo.

Le budget prévisionnel 2020 de cette action s'élève à 21 000 Euros et se répartit comme suit :

Conseil départemental	2 000 Euros
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 000 Euros
Ville de Marseille	6 000 Euros
Ventes de produits	4 000 Euros
Autres	6 000 Euros
TOTAL	21 000 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association, la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien à cette action spécifique pour l'année 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association BGE Provence Alpes Méditerranée-Accès Conseil pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 6 000 Euros.

11 - INTER-MADE (13003) - EX016232

L'association Inter-Made est une couveuse d'entreprises qui accompagne depuis 15 ans des entrepreneurs couvés au service de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le cœur de métier d'Inter-Made est de soutenir la création, le développement d'activité et la coopération entre acteurs. L'association propose ses services aux porteurs de projets qui cherchent à devenir autonomes économiquement, tout en positionnant leur création d'entreprise au service du territoire.

Inter-Made, incubateur d'innovation sociale situé à la Friche de la Belle-de-Mai dans le troisième arrondissement de Marseille, a pour objectif la sécurisation des parcours des entrepreneur-s et leur autonomisation. Pour cela, les dispositifs d'Inter-Made combinent temps de formations collectives, d'accompagnement individuel et de mutualisation pour permettre la transmission des outils de gestion d'entreprises aux porteur-s de projet accompagné-s. Pour chaque stade d'avancement des projets, Inter-Made propose un dispositif d'accompagnement et de formation que sont le starter, la couveuse et le suivi post-crédation.

Starter est un dispositif dédié à la pré-incubation ; l'objectif étant la modélisation opérationnelle et économique des projets des entrepreneur-s. Dans la Couverte, les entrepreneurs couvés sont en phase de test d'activité et l'objectif est d'ajuster leur projet au plus près de la réalité du terrain. Les conventions qui lient le couvé à Inter-Made sont signées pour 9 mois et renouvelables une fois. Les entrepreneur-s ont ainsi la possibilité d'être suivis pendant 18 mois. Enfin, le suivi post-crédation est un dispositif dédié aux structures immatriculées et ayant au minimum un salarié. Après quelques mois d'activités, Inter-Made se charge de soutenir l'entrepreneur afin de pérenniser l'activité économique nouvellement créée.

Pour plus de pertinence vis-à-vis des enjeux de mise à l'échelle et de changement d'échelle, Inter-Made propose aussi des séminaires et du mentorat selon les programmes développés en sus des programmes classiques. Les chef(s) d'entreprise ont la possibilité d'être post-suivis pendant 12 mois au maximum. De par ses actions, Inter-Made permet donc le développement et la pérennisation d'activités économiques sur le territoire de Marseille, génératrices de revenus et créatrices d'emplois. En outre dédiées à l'innovation sociale, ces activités ont en plus des impacts sociétaux sur les terrains où elles s'implantent.

En 2019, Inter-Made a touché 402 bénéficiaires. Parmi ceux-ci, 341 personnes sont entrées dans la phase sensibilisation dans le cadre de l'émergence des projets marseillais, 35 personnes ont bénéficié des 2 sessions Starter Marseille, 20 personnes ont été accompagnées en Couverte Marseille et 6 personnes ont profité du suivi post-crédation à Marseille.

Pour 2020, Inter-Made souhaite renouveler et amplifier son action sur Marseille avec les objectifs suivants : 100 personnes accueillies et sensibilisées avec 18 projets dans le dispositif starter, 22 projets en phase test d'activité pour la couveuse et 2 projets pour le suivi post-crédation.

Le budget prévisionnel 2020 de l'action d'Inter-Made s'élève à 168 127 Euros et se répartit comme suit :

Conseil régional PACA	60 000 Euros
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	2 651 Euros
Fonds européens	30 000 Euros
Ville de Marseille	11 000 Euros
Politique de la ville	5 597 Euros
Fondations	5 800 Euros
Transferts de charges	4 261 Euros
Produits de gestion courante	8 565 Euros
Bénévolat	706 Euros
Prestations de services	20 117 Euros
Ressources indirectes affectées à l'action	10 430 Euros
Autres	9 000 Euros
TOTAL	168 127 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association, la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien à cette action spécifique pour l'année 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association Inter-Made pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 11 000 Euros.

12 - FACE SUD PROVENCE – Marseille 13003 – EX016253

L'association FACE SUD PROVENCE fait partie du réseau de la Fondation Agir contre l'Exclusion créée en 1993 à l'initiative de 13 grands groupes français. Elle est reconnue d'utilité publique, avec pour mission première de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discriminations et de pauvreté. Forte aujourd'hui d'un partenariat avec 5 650 entreprises et comptant 88 clubs locaux, FACE SUD PROVENCE s'active à engager les entreprises du territoire de Marseille dans les actions d'insertion et à sensibiliser les grandes PME marseillaises aux bénéfices de ces actions.

Depuis plusieurs années, l'association organise des forums emploi et des jobs datings qui permettent à des demandeurs d'emploi de rencontrer des entreprises. Dans le contexte actuel des chiffres sur l'emploi, il est notamment constaté que la situation des personnes de 50 ans et plus reste très préoccupante et que les seniors rencontrent un grand nombre de difficultés pour accéder ou pour retourner sur le marché du travail. En PACA, 27% des demandeurs d'emplois sont âgés de 50 ans ou plus. La durée d'inscription à Pôle emploi est élevée : 620 jours en moyenne pour 370 jours tous âges confondus. A Marseille, plus de 60% des plus de 55 ans sont inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an. Forte de ces constats, l'association FACE SUD PROVENCE a décidé d'organiser depuis 2 ans une nouvelle action intitulée "Job dating Seniors" qui leur est spécifiquement dédiée.

Le forum se déroulera en centre-ville de Marseille L'objectif est de permettre à des demandeurs d'emploi de 55 ans et plus de rencontrer plus d'une vingtaine d'entreprises qui recrutent des postes correspondant à leurs demandes, le tout étant de le faire dans les règles sanitaires imposées.

Gratuit pour tous les participants, ce Job dating bénéficiera d'une grande campagne de communication organisée en amont avec le réseau de l'association et sera évalué dans les 3 mois suivants auprès des entreprises et des partenaires. Il sera articulé en 4 temps le jour J pour les candidats seniors : orientation en fonction de leurs besoins avec les chargées de missions de FACE SUD PROVENCE, préparation des entretiens avec des entreprises bénévoles, rencontre directe avec les entreprises pour les entretiens de recrutement et débriefing avec les chargées de mission (impressions sur le Job Dating sous forme de vidéos et de questionnaire de satisfaction).

Le budget prévisionnel 2020 de l'action s'élève à 14 000 Euros et se répartit comme suit :

Ville de Marseille	5 500 Euros
AG2R La Mondiale	4 000 Euros
Prestations en nature	2 000 Euros
Autres	2 500 Euros
TOTAL	14 000 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association FACE SUD PROVENCE, la Ville de Marseille souhaite apporter son soutien à cette nouvelle action spécifique pour l'année 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association FACE SUD PROVENCE, pour l'année 2020, une subvention d'un montant de 5 500 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERATION

- ARTICLE 1** Est attribuée au titre de l'année 2020 à l'association MOT A MOT une subvention d'un montant de 2 000 Euros.
- ARTICLE 2** Est attribuée au titre de l'année 2020 à l'association Couveuse INTERFACE une subvention d'un montant de 11 000 Euros.
- ARTICLE 3** Est attribuée au titre de l'année 2020 à l'association COSENS une subvention d'un montant de 11 000 Euros.
- ARTICLE 4** Est attribuée au titre de l'année 2020 à l'association 13 A'TIPIK une subvention d'un montant de 7 000 Euros.
- ARTICLE 5** Est attribuée au titre de l'année 2020 à l'association ADIE une subvention d'un montant de 11 000 Euros.

- ARTICLE 6** Est attribuée au titre de l'année 2020 à l'association AAPPI une subvention d'un montant de 6 000 Euros.
- ARTICLE 7** Est attribuée au titre de l'année 2020 à l'association Entreprises 13 pour l'emploi une subvention d'un montant de 4 000 Euros.
- ARTICLE 8** Est attribuée au titre de l'année 2020 à l'association Résurgences une subvention d'un montant de 4 000 Euros.
- ARTICLE 9** Est attribuée au titre de l'année 2020 à l'association Positive Planet France une subvention d'un montant de 5 000 Euros.
- ARTICLE 10** Est attribuée au titre de l'année 2020 à l'association BGE Provence Alpes Méditerranée-Accès Conseil une subvention d'un montant de 6 000 Euros.
- ARTICLE 11** Est attribuée au titre de l'année 2020 à l'association INTER-MADE une subvention d'un montant de 11 000 Euros.
- ARTICLE 12** Est attribuée au titre de l'année 2020 à l'association FACE SUD Provence une subvention d'un montant de 5 500 Euros.
- ARTICLE 13** Sont approuvées les conventions annuelles ci-annexées entre la Ville de Marseille et les associations subventionnées à savoir, MOT A MOT, Couveuse INTERFACE, COSENS, 13 A'TIPIK, ADIE, AAPPI, Entreprises 13 pour l'emploi, Résurgences, Positive Planet France, BGE Provence Alpes Méditerranée-Accès Conseil, INTER-MADE, FACE SUD Provence.
- ARTICLE 14** Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer lesdites conventions et tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.
- ARTICLE 15** Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2020 du Service Emploi - code service 40703 - nature 6574.1 - fonction 90 - action 19174668.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU
DYNAMISME ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET
DU TOURISME DURABLE
Signé : Laurent LHARDIT

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Rénovation de locaux pour l'accueil d'une Base Opérationnelle de la Police Municipale - 69, avenue d'Haifa - Quartier Sainte Anne - 8ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

20-35888-DTBS **137**

- 0 -

Madame la Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de la tranquillité publique, de la prévention, de la sécurité et de l'espace public, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°19/1105 UAGP en date du 25 novembre 2019, le Conseil Municipal approuvait une affectation d'autorisation de programme Mission Gestion Urbaine et Proximité à hauteur de 300 000 Euros afin de lancer les études de rénovation de l'ancien commissariat Haïfa.

Afin de répondre aux nouveaux enjeux de la politique de sécurité, la Ville de Marseille souhaite réaliser le réaménagement des anciens locaux du commissariat de la Police Nationale, permettant ainsi de répondre à l'accroissement des effectifs de la Police Municipale et leur installation au sud de la Ville.

Dans la continuité de cette nouvelle organisation et en complément des sites existants, la création d'une nouvelle base de vie située dans les quartiers sud de la ville devient nécessaire. Elle permettrait de répondre plus efficacement aux enjeux de proximité des effectifs par rapport aux territoires d'intervention et aux missions à réaliser.

Les locaux existants présentent un potentiel qui permet de répondre pleinement aux besoins du service. Les études ont été menées en concertation avec les Services, et les diagnostics techniques ont été réalisés.

Aussi, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de rénovation tout corps d'état et une mise en conformité du bâtiment sur trois niveaux, d'une surface de près de 1 900 m².

Le projet prévoit également la mise en sécurité des espaces extérieurs.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Gestion Urbaine et Proximité, année 2020, relative aux études et travaux, à hauteur de 3 600 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALE
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 06 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION N°19/1105 UAGP DU 25 NOVEMBRE 2019
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est approuvée la rénovation des locaux pour l'accueil d'une base opérationnelle de la Police Municipale au 69, avenue d'Haifa, quartier Sainte Anne dans le 8^{ème} arrondissement.
- ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Gestion Urbaine et Proximité, année 2020, à hauteur de 3 600 000 Euros pour les études et les travaux.
- ARTICLE 3** Madame la Maire ou son représentant est habilitée à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires, à les accepter et à signer tout document afférent.
- ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2020 et suivants.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
**MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, DE LA
PRÉVENTION, DE LA SÉCURITÉ ET DE
L'ESPACE PUBLIC**
Signé : Yannick OHANESSIAN